REPUBLIQUE DU CAMEROUN Paix - Travail - Patrie

MINISTERE DE L'EDUCATION DE BASE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET MATERIELLES

SOUS DIRECTION DU BUDGET

SERVICE DES MARCHES PUBLICS.X

BUREAU DES APPELS D'OFFRES

REPUBLIC OF CAMEROON Peace - work - Fatherland

MINISTRY OF BASIC EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DEPARTMENT OF FINANCIAL AND MATERIAL RESOURCES

SUB DIRECTORATE OF BUDGET

SERVICE OF PUBLIC CONTRACTS

TENDERS BUREAU

/D/MINEDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO DU

constatant la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès du Ministère de l'Education de Base.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE,

/u la Constitution du Cameroun;

le Décret N° 2018/366 du 20/06/2018 portant Codes des Marchés Publics ;

/u le Décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Couvernement, modifié et complété par le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018;

/u le Décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;

le Décretin® 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

le Décretin° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;

/u le Décretin° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Ease;

Vu la Décision N°00000432/CAB/MINMAP du 18/06/2019, portant nomination des Présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés Publics (CIPM) auprès des Départements Ministériels ;

Vu la Note de service N°19298/MINEDUB/SG/DRFM/SDB/SMP/BAO du 18/02/2019 désignant le représentant du Maître d'Ouvrage ainsi que le Secrétaire au sein de la CIPM placée auprès du MINEDUB;

√u · la Note de service N°034/NS/MINMAP/CAB de la 25/04/2019 portant désignation des représentants du MINMAP au sein des CIPM placées auprès des départements ministériels ;

√u la Correspondance N°00000001/MINEPAT/CAB du 02/01/2019 portant désignation du représentant du MINEPAT au sein de la CIFM placée auprès du MINEDUB;

Vu la Correspondance N°001322/UMINFI/SG/DRF/SDEM/SM du 20/02/2019 portant désignation du représentant du MINFI au sein de la CIFM placée auprès du MINEDUB;

vu les nécessités de service ;

- CONSTATE -

Article 1^{et} : La composition de la Commission Interne de Passation des Marchés (CIPM) auprès du Ministère de l'Education de Base est, pour compter de la date de signature de la présente décision, constatée ainsi qu'il suit :.

Président : Monsieur NELLE MOUKOURI Jean Jacques ;

Membres:

- 1- Représentant du Ministère de l'Education de Base : Monsieur DOKO EDJIANE Mathieu Alain ;
- 2- Représentant du Ministère des Marchés Publics : Monsieur KOULAGNA Belmont ;
- 3- Représentant du Ministère des Finances : Monsieur OBOLO Athanase ;
- 4- Représentant du Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire : Madame BALOG BALOG Therèse;

Secrétaire: Monsieur AYISSI Joseph Guillaume.

Article 2:

- a- Le président visé à l'article 1 ci-dessus est désigné pour un mandat de 02 (deux) ans renouvelable une fois
- b- Il peut être mis fin au mandat des Membres et Secrétaire à tout moment, en cas de manquement grave.

Article 3 : Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la règlementation en vigueur.

AMPLIATIONS

- CIPM/MINEDUB CFC/MINEDUB
- MINMAP
- MINE!
- MINEPAT
- CHRONO/ARCHIVES

